

TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE

MARDI 17 MARS 2015

EPREUVE :

UNE SERIE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORGANISATION ET
LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Durée : 45 minutes

Coefficient : 2

ATTENTION !

Veillez au respect de l'anonymat de votre copie. Ne signez pas votre copie et n'indiquez vos nom, prénoms et initiales ni dans le corps du devoir, ni dans la marge. Vos nom et prénoms ne doivent figurer que dans l'encart prévu à cet effet et que vous aurez soin de cacheter.

Vous ne devez écrire qu'à l'encre bleue ou noire. L'utilisation d'une autre couleur pour écrire et/ou souligner sera considérée comme un signe distinctif susceptible d'entraîner l'annulation de la copie.

Aucune feuille de papier brouillon ne sera acceptée à l'appui de votre copie.

En cas de non-respect des consignes, le jury pourra décider d'appliquer des points de pénalité ou d'annuler la copie.

Vérifiez le nombre de pages de ce document, il doit comporter 2 pages numérotées.

Question 1 (3 points)

Qu'appelle-t-on le contrôle de légalité ?

Question 2 (3 points)

Quelles sont les obligations du fonctionnaire territorial ?

Question 3 (3 points)

Comment sont organisés les CCAS et quelles sont leurs missions ?

Question 4 (3 points)

Quelles sont les filières de la Fonction Publique Territoriale ?

Question 5 (4 points)

Dans le cadre d'une dépense publique locale, détaillez la procédure que doit suivre l'ordonnateur.

Question 6 (4 points)

Qu'est-ce que la décentralisation et quelles sont les évolutions en cours ?